



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 05/11/2018

Reçu en préfecture le 05/11/2018

Affiché le 05/11/2018

ID : 083-218300036-20181030-CM2018065-DE



Délibération N° 2018-065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER.

Excusé : Roger MALAMAIRE représenté par Roland NARDELLI.

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 10

DM N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget du service Eau et Assainissement pour l'exercice 2018 de la façon suivante :

Article/Chapitre	Désignation	Vote
R.I. 021/021	Virement de la section de fonctionnement	15 653.88 €
D.F. 023/023	Virement à la section d'investissement	15 653.88 €
R.I. 1311/13	Subventions Etat	51 000.00 €
R.I. 1313/13	Subventions Département	65 000.00 €
R.I. 1641/16	Emprunts en euros	-116 000.00 €
D.I. 2158/21	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 653.88 €
D.F. 6288/011	Divers	30 981.42 €
D.F. 658/65	Charges diverses de gestion courantes	1.22 €
R.F. 741/74	Primes d'épuration	8 751.58 €
R.F. 757/75	Redevances fermiers	37 884.94 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications du budget 2018 du service Eau et Assainissement telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2018-065